

<https://enseignants.se-unsa.org/L-indemnite-forfaitaire-des-CPE-enfin-revalorisee>



Enseignants de l'Unsa

L'indemnité forfaitaire des CPE enfin revalorisée !

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : jeudi 11 février 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'indemnité forfaitaire des CPE enfin revalorisée !

Le SE-Unsa a obtenu une revalorisation de 250 € de l'indemnité forfaitaire des CPE. Après l'éviction initiale des CPE du versement de la prime informatique, le SE-Unsa avait alerté le ministère sur les conditions de travail des CPE. Le ministère avait alors promis de revoir sa copie : la promesse a été tenue.

À compter du 1er avril, l'indemnité passera de 1 200 € à 1 450 €/an, soit une augmentation de 20 % environ. Le SE-Unsa a été bien seul à porter cette revendication pourtant légitime.

Par ailleurs, pendant la période de confinement et pendant plusieurs mois, le SE-Unsa n'a eu de cesse d'alerter le ministère concernant les conditions de travail dégradées des vies scolaires.

Pour le SE-Unsa, cette revalorisation est un message positif du ministère même si elle est assortie d'une désindexation du point d'indice à laquelle le SE-Unsa s'est opposé.

Le SE-Unsa reste mobilisé pour mettre en lumière et mettre fin à l'épuisement des personnels de vie scolaire, le manque d'effectifs, le manque de reconnaissance des personnels d'éducation ainsi que du caractère essentiel de leur action au quotidien dans les établissements.